

Mesure D_10 «Préserver, valoriser et développer le site construit»

Explications

Un patrimoine bâti intact constitue un facteur d'identité important, il renforce la cohésion sociale et contribue à la qualité de vie. Il est aussi un atout considérable pour le tourisme et l'économie. En raison de la nouvelle orientation dans le domaine de l'aménagement du territoire, qui place désormais l'urbanisation interne (URBi) au cœur de ses préoccupations, le milieu bâti va se transformer radicalement, au point que la physionomie des localités s'en trouvera parfois métamorphosée. Les habitants sont concernés au premier chef, d'où la nécessité d'accorder une importance accrue à l'agencement et à la qualité des sites construits ainsi qu'à leur impact social.

L'urbanisation interne doit remplir ses promesses sur le plan qualitatif, faute de quoi elle se heurtera à un rejet de la part de la population. Il s'agit en effet de saisir toutes les chances de préserver la qualité et si possible de la renforcer. Quant aux sites pour ainsi dire dépourvus d'attrait, ils ne peuvent que sortir gagnants d'une démarche urbanistique soigneusement pensée. Insérer des constructions dans le tissu bâti ne peut aboutir à des résultats convaincants que si la démarche est sous-tendue par la volonté de préserver et de valoriser le site. Le canton et les communes doivent par conséquent tenir compte des valeurs culturelles des sites construits dans leurs activités ayant un impact spatial et encourager une urbanisation de qualité. Ces principes sont énoncés dans la nouvelle fiche de mesure.